

**Déclaration de Monsieur Jacques du Guerny,**  
 Administrateur Hors Classe,  
 Division pour la promotion de la femme,  
 Département de la coordination des politiques et du développement durable  
 Nations Unies  
 Saly Portudal, Sénégal, le 24 mai 1993

*Excellence*

Madame le Ministre, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir ~~de vous~~ <sup>temp.</sup> accueillir au ~~Sénégal, à~~ <sup>Je</sup> ~~Saly Portudal,~~ pour ce Séminaire sous-régional sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. <sup>Je</sup> voudrais dès maintenant exprimer la gratitude <sup>pour le Sénégal</sup> des Nations Unies pour l'hospitalité offerte par le Sénégal pour cette réunion. <sup>C'est la seule réunion de formation de ce type que j'ai bien sur le terrain. Je suis sûr que ça sera un succès. Pour la présente instance,</sup> On nous avait promis un cadre magnifique afin de favoriser un travail productif et nous pouvons tous constater que cette promesse a été tenue!

Ce qui est <sup>vraiment</sup> plus important <sup>de noter</sup> encore, c'est que cette hospitalité contient un message sur l'importance que certains pays accordent à la Convention. Il existe de nombreuses conventions internationales, mais celle-ci connaît un succès très important. En effet, à ce jour, 121 Etats ont ratifié la Convention, c'est à dire les deux tiers des Etats membres des Nations Unies. Peu de conventions ont réussi un tel score. Cependant, derrière ce succès, il ne faut pas confondre apparence et réalité. Force est de constater que signature et ratification d'une convention sont une chose et sa mise en oeuvre une autre. Au niveau mondial, il n'y a que 63% des Etats qui ont rempli l'obligation de présenter un rapport initial sur la mise en oeuvre de la Convention. Au niveau de l'Afrique, le pourcentage est un peu plus faible: 56%. Les pourcentages tombent davantage encore pour le deuxième rapport périodique.

Evidemment, le fait de ne pas présenter un rapport initial ne signifie pas que rien n'ait été entrepris dans le pays, ni que que l'on puisse mettre en cause sa bonne foi. De nombreuses raisons peuvent expliquer qu'un pays rencontre des difficultés dans la préparation des rapports, car c'est une lourde tâche. Il est clair que personne n'est ici en juge. Pour nous, il s'agit le plus souvent de problèmes techniques et c'est pourquoi, la Division pour la promotion de la femme organise ce type de séminaire et nous sommes donc très heureux du nombre de pays qui ont répondu à notre invitation. Ceci augure bien de l'avenir.

Pour avoir assisté à un certain nombre de présentations de rapports périodiques au Comité, à Vienne, je dois dire que l'on a parfois l'impression que les Etats semblent se présenter à un examen difficile, devant des examinateurs féroces. Il faut voir l'expression inquiète ou soulagée des visages au cours du déroulement des "épreuves"! Je crois là qu'il y a parfois un malentendu. L'objectif de l'exercice semble parfois perdu de vue. Il ne s'agit pas d'un examen vraiment. Ce qui est important, c'est le processus national de préparation. Il doit servir à aider les Etats à voir par eux-mêmes, aussi objectivement que possible, leur situation, leurs difficultés et réussites. La préparation du rapport doit être utile au pays, à son développement, quelle que soit la réaction du Comité. Je ne veux pas dire que l'examen par le Comité n'est pas une étape importante, bien au contraire, mais je crois qu'il faut la considérer comme venant d'experts cherchant à aider plutôt qu'à juger. Si l'Etat qui présente son rapport tire profit des commentaires et des questions des experts du Comité et réussit à améliorer en conséquence la condition de la femme, c'est l'essentiel, c'est l'objectif recherché. Préparer le rapport national, c'est s'approprier la Convention en tant qu'outil pour aider les femmes.

Mais pourquoi accorder tant d'importance à cette Convention quand il y a tant de problèmes urgents, brûlants mêmes, auxquels les Etats doivent faire face?

La réponse est simple: la condition de la femme joue un rôle clé à la fois au niveau de la question générale des droits de l'homme et à celui du développement socio-économique de la société.

Dans quelques semaines la Conférence mondiale sur les droits de l'homme va se tenir à Vienne. Dans ce cadre la question des droits de la femme tient une large place et a donné lieu à des débats tout au long de la phase préparatoire de cette conférence. D'ailleurs la 37ème session de la Commission de la condition de la femme qui s'est tenue fin mars a adopté la résolution 37/4 afin de s'assurer que les droits de la femme soient intégrés dans les mécanismes des droits de l'homme et reçoivent l'attention qu'ils méritent tout en maintenant leur spécificité. Lors de la toute dernière réunion préparatoire de la Conférence des droits de l'homme, la rédaction des projets de texte concernant les droits de la femme a pu progresser de manière harmonieuse grâce à la coopération des Etats Membres, des ONG, du système des Nations Unies.

Mettre en oeuvre la Convention, assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, ce n'est pas seulement une question de droit, un principe d'équité, mais aussi, et c'est fondamental, une question d'intérêt national bien compris. Un seul exemple, en Afrique, comme vous le savez, une part très importante de la production vivrière est assurée par la femme. Ne pas faciliter leur tâche, c'est augmenter les risques de pénurie alimentaire. Il y va donc de l'intérêt de tous, hommes et femmes. La promotion de la femme forme un tout: l'aspect juridique est essentiel, mais insuffisant s'il reste isolé d'un effort d'ensemble.

C'est pourquoi, il doit y avoir une stratégie cohérente à l'égard de la femme.

*La 4e cohérence doit aussi se retrouver dans...*

La préparation du rapport national doit faire partie de l'effort de préparation de la 4ème Conférence mondiale sur la femme qui se tiendra en 1995 à Pékin.

*Les pays qui l'ont préparé et rapporté par le Comité de développement économique et social ont offert avec la plus grande attention la Conférence de la même manière.*

*C'est pourquoi*

En fait, dans la mesure du possible, il faut prendre en compte les délais imposés par la préparation de la Conférence préparatoire africaine qui aura lieu en novembre 1994 à Dakar puisque le Gouvernement du Sénégal s'est offert pour accueillir cet évènement très important.

Je voudrais <sup>enfin</sup> donc attirer votre attention sur une innovation <sup>l'importance accrue donnée aux statistiques</sup> introduite dans cette réunion: <sup>les directives générales pour la préparation des rapports nationaux</sup> c'est la dimension statistique. Le Comité encourage de plus <sup>l'ajout d'indicateurs et de données statistiques</sup> en plus les Etats à inclure des statistiques dans leurs rapports. Par le biais d'indicateurs statistiques, il est possible de relier vos efforts à ceux des préparatifs nationaux pour la Conférence d'une part ainsi que ceux dans le domaine du développement de l'autre. Ceci est d'ailleurs une extension évidente des efforts entrepris par le Comité pour réduire l'écart entre la situation de droit et de fait constatée dans de nombreux domaines. Mais je ne voudrais pas entrer maintenant dans ces considérations d'ordre plus technique que nous aurons l'occasion de développer au cours de la semaine.

La consultante, mes collègues et moi-même, sommes ici pour vous aider dans la mesure du possible pendant ces quelques jours, qui, j'en suis certain, seront très productifs.

Merci